



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**| COMMUNIQUÉ DE PRESSE**



16 février 2023

## **Lancement du « fonds vert », fonds d'accélération de la transition écologique des territoires en région Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Le fonds d'accélération de la transition écologique des territoires, dit « fonds vert », est mis en place par le Gouvernement en 2023 pour aider les territoires à renforcer leurs performances environnementales, à s'adapter au changement climatique et à améliorer le cadre de vie des citoyens.

Abondé à hauteur de deux milliards d'euros au plan national, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est dotée d'une enveloppe de crédits de 157 M€ en 2023.

Ces crédits sont placés sous la responsabilité du préfet de région et des préfets de département de Provence-Alpes-Côte d'Azur permettant de soutenir les projets de collectivités territoriales ou de leurs groupements des opérateurs désignés par les collectivités, des aménageurs publics, des organismes fonciers solidaires, des bailleurs sociaux, des entreprises privées (sous réserve de la réglementation européenne relative aux aides d'État), des établissements publics locaux mais aussi des établissements publics de l'État ou groupements d'intérêt public, des associations ou fondations, des structures professionnelles gestionnaires d'aires protégées, des gestionnaires et propriétaires forestiers, ainsi que des gestionnaires d'infrastructures de transport et de ports.

L'ensemble des services et des opérateurs de l'État concernés ainsi que la Banque des territoires se mobilisent pour :

- Faciliter l'accès à ces financements à tous les bénéficiaires potentiels du fonds ;
- Accompagner les projets naissants et les stratégies territoriales vertueuses, pour en favoriser l'émergence.

A cet effet, la Banque des territoires, l'ANCT, l'Agence de l'Eau, l'ADEME, le CEREMA déploieront leurs outils d'ingénierie ou de financement en accompagnement des porteurs de projet.

Une attention particulière sera observée pour les collectivités précédemment bénéficiaires de la CVAE (contribution sur la valeur ajoutée des entreprises)<sup>1</sup>, comme les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, les départements et quelques communes puisque près de 31 M€ devront être dirigés a minima vers les projets de ces collectivités.

---

**Service Régional de la Communication Interministérielle**

04 84 35 40 00 | [www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr) | [www.paca.gouv.fr](http://www.paca.gouv.fr)



Pour toute demande presse, merci de l'adresser à [pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr)  
Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [cliquez ici](#)



Le fonds vert se décline selon les douze mesures suivantes et un volet transversal d'appui en ingénierie de projet :

- Le recyclage des friches, cf communiqué de presse dédié en date du 16 février 2023
- Le renforcement du tri à la source et de la valorisation des bio déchets, cf communiqué de presse dédié en date du 16 février 2023
- L'accompagnement de la stratégie nationale pour la biodiversité 2030
- La renaturation des villes
- La rénovation énergétique des bâtiments publics
- La rénovation des parcs de luminaires et de l'éclairage public
- La prévention des inondations
- La prévention des risques d'incendie de forêt
- L'adaptation au recul du trait de côte
- L'adaptation aux risques émergents en montagne
- L'accompagnement du déploiement des zones à faibles émissions mobilité
- Le développement du covoiturage.

Ce fonds étant largement déconcentré pour sa mise en œuvre, les demandes de subvention seront instruites par les services de l'État au plus près des territoires sous l'égide des préfets de département et du préfet de région. Ils mettront en place la gouvernance locale, mobiliseront les acteurs concernés et déploieront l'accompagnement adapté des porteurs de projets.

Au niveau régional, trois mesures sont placées sous l'égide du préfet de région :

- L'accompagnement de la stratégie nationale pour la biodiversité 2030 ;
- Le renforcement du tri à la source et de la valorisation des biodéchets ;
- Et enfin le recyclage des friches (cf communiqué de presse diffusé le 16 février 2023).

Les projets seront sélectionnés dans le cadre d'un comité de programmation régional après consultation des préfets de départements.

Un comité régional de pilotage et de suivi du fonds vert (COPIL) sera mis en place et rassemblera les représentants des collectivités (Conseil régional, conseils départementaux, métropoles, associations des maires), les préfets de département, opérateurs et services de l'État ainsi que la Banque des territoires.

En lien avec le protocole expérimental de planification écologique signé par la Première ministre pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, il sera coprésidé par le Préfet de région et par le Président du Conseil régional. Il informera ses membres de l'état d'avancement de l'exécution du fonds vert, valorisera ses actions emblématiques et les cofinancements apportés par les collectivités et autres acteurs.

Il est complémentaire à la gouvernance qui sera mise en place localement par les préfets de département.

---

**Service Régional de la Communication Interministérielle**

04 84 35 40 00 | [www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr) | [www.paca.gouv.fr](http://www.paca.gouv.fr)





Il a vocation à se réunir au moins deux fois par an et sera réuni prochainement.

Les demandes de subventions sont entièrement dématérialisées et peuvent être déposées dès à présent via l'outil : [www.demarches-simplifiees.fr](http://www.demarches-simplifiees.fr)

Les porteurs de projets peuvent se rendre sur le site d'informations relatif aux mesures du fonds vert où sont décrites les critères d'éligibilité des projets pour chaque mesure ainsi que les liens vers les formulaires de demande de subvention : [www.aides-territoires.beta.gouv.fr/programmes/fonds-vert](http://www.aides-territoires.beta.gouv.fr/programmes/fonds-vert)

## **CONTACTS AU SEIN DES PREFECTURES DE DEPARTEMENT ET DE REGION**

### **Alpes-de-Haute-Provence**

- Arrondissement de Forcalquier

Mme Marie-Paule DEMIGUEL, sous-préfète de l'arrondissement de Forcalquier ([marie-paule.demiguel@alpes-de-haute-provence.gouv.fr](mailto:marie-paule.demiguel@alpes-de-haute-provence.gouv.fr))

- Arrondissement de Barcelonnette

M. Dahalani MHOUMADI, sous-préfet de l'arrondissement de Barcelonnette ([dahalani.mhoumadi@alpes-de-haute-provence.gouv.fr](mailto:dahalani.mhoumadi@alpes-de-haute-provence.gouv.fr))

- Arrondissement de Castellane

Mme Corinne BORD, sous-préfète de l'arrondissement de Castellane ([corinne.bord@alpes-de-haute-provence.gouv.fr](mailto:corinne.bord@alpes-de-haute-provence.gouv.fr))

- Arrondissement de Digne

M. Paul-François Schira, secrétaire général de la préfecture ([paul-francois.schira@alpes-de-haute-provence.gouv.fr](mailto:paul-francois.schira@alpes-de-haute-provence.gouv.fr))

### **Hautes-Alpes**

Mme Bianchini ([isabelle.bianchini@hautes-alpes.gouv.fr](mailto:isabelle.bianchini@hautes-alpes.gouv.fr) ; 04 92 40 49 69)

### **Alpes-Maritimes**

M. Flory ([pref-fondsvert@alpes-maritimes.gouv.fr](mailto:pref-fondsvert@alpes-maritimes.gouv.fr) ; 04 93 72 29 67)

### **Bouches-du-Rhône**

[pref-fondsvert@bouches-du-rhone](mailto:pref-fondsvert@bouches-du-rhone)

### **Var**

[pref-fondsvert@var.gouv.fr](mailto:pref-fondsvert@var.gouv.fr)

[lucien.giudicelli@var.gouv.fr](mailto:lucien.giudicelli@var.gouv.fr)

---

**Service Régional de la Communication Interministérielle**

04 84 35 40 00 | [www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr) | [www.paca.gouv.fr](http://www.paca.gouv.fr)





**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## | COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Vaucluse**

- Arrondissement d'Avignon

M. Christian GUYARD, secrétaire général de la préfecture - pref-dotations-investissement@vaucluse.gouv.fr

- Arrondissement d'Apt

Mme Christine HACQUES, sous-préfète de l'arrondissement d'Apt - sp-apt@vaucluse.gouv.fr

- Arrondissement de Carpentras

M. Bernard ROUDIL, sous-préfet de l'arrondissement de Carpentras - sp-carpentras@vaucluse.gouv.fr

### **Préfecture de région**

sgar-fonds-vert@paca.gouv .fr

### **DREAL**

[Secretariat.direction-dreal-paca@developpement-durable.gouv.fr](mailto:Secretariat.direction-dreal-paca@developpement-durable.gouv.fr)

### **ADEME**

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/form/contact>

### **Agence de l'Eau**

contact.fondsvertPACA@eaumc.fr

---

**Service Régional de la Communication Interministérielle**

04 84 35 40 00 | [www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr) | [www.paca.gouv.fr](http://www.paca.gouv.fr)



Pour toute demande presse, merci de l'adresser à [pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr)  
Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [cliquez ici](#)



**Banque des territoires**

Prénom	NOM	FONCTION	MAIL
Alexis	ROUQUE	Directeur Régional PACA	<a href="mailto:alexis.rouque@caissedesdepots.fr">alexis.rouque@caissedesdepots.fr</a>
Thierry	BAZIN	Directeur Régional Adjoint	<a href="mailto:thierry.bazin@caissedesdepots.fr">thierry.bazin@caissedesdepots.fr</a>
Charles	du DRESNAY	Directeur Régional Adjoint	<a href="mailto:charles.dudresnay@caissedesdepots.fr">charles.dudresnay@caissedesdepots.fr</a>
Béhar	BENAISSA	Responsable de la coordination régionale et conseillère habitat dégradé	<a href="mailto:behar.benaissa@caissedesdepots.fr">behar.benaissa@caissedesdepots.fr</a>
Boubakeur	AIBOUT	Directeur Territorial Bouches du Rhône	<a href="mailto:boubakeur.aibout@caissedesdepots.fr">boubakeur.aibout@caissedesdepots.fr</a>
Christian	CARIOU	Directeur Territorial Alpin-Rhodanien	<a href="mailto:christian.cariou@caissedesdepots.fr">christian.cariou@caissedesdepots.fr</a>
David	de ARAUJO	Directeur Territorial Méditerranée	<a href="mailto:david.dearaujo@caissedesdepots.fr">david.dearaujo@caissedesdepots.fr</a>
Georges	FAIVRE	Directeur Territorial Côte d'Azur	<a href="mailto:georges.faivre@caissedesdepots.fr">georges.faivre@caissedesdepots.fr</a>

<sup>1</sup> La loi de finances pour 2023 a prévu une suppression de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) sur deux ans.

**Service Régional de la Communication Interministérielle**

04 84 35 40 00 | [www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr) | [www.paca.gouv.fr](http://www.paca.gouv.fr)



Pour toute demande presse, merci de l'adresser à [pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr)  
Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [cliquez ici](#)